



REQUETE EN VUE DE L'OBTENTION DE L'AUTORISATION  
DE VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Conformément à la loi sur les ventes volontaires aux enchères publiques du 24 juin 1983 et à son règlement d'exécution du 19 octobre 1983,

l'huissier judiciaire soussigné, savoir

demande au département de l'économie et de l'économie, soit pour lui le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir, de l'autoriser à procéder, sous son ministère, à la vente volontaire aux enchères publiques suivante, pour le compte de  vendeur(s).

Organisateur :   
E-mail :   
Date(s) de la vente :   
Lieu :   
Crieur(s) :

**Prière de joindre, sur une liste annexe, les nom, prénom et adresse des vendeurs comprenant un numéro d'ordre, ainsi que les objets qu'ils vendront.**

La liste annexe compte  page(s)

Genève, le

Sceau de l'étude

Signature de l'huissier :

**ENQUETE**

Office des poursuites  
(timbre et signature)

Office des faillites  
(timbre et signature)

- ♦ **Prière de joindre les préavis et les fiches de non poursuites des vendeurs concernés.**
- ♦ **En cas de vente d'armes et de munitions, prière de joindre une copie de l'annonce envoyée au service de police.**